

SEANCE DU  
26 AVRIL 2023

**Nombre de conseillers en exercice :**  
71

**Nombre de conseillers présents :**  
52

**Date de convocation :**  
20 avril 2023

**Date d'affichage :**  
27 avril 2023

**OBJET :**  
**Mise en place d'une convention  
avec la plateforme 3D dans le cadre  
de l'offre de service du site  
technopolitain**

**Nombre de Conseillers ayant pris  
part au vote : 66**

**Nombre de Conseillers ayant voté  
pour : 66**

**Nombre de Conseillers ayant voté  
contre : 0**

**Nombre de Conseillers s'étant  
abstenus : 0**

**Nombre de Conseillers :**

- **ayant donné pouvoir : 14**
- **n'ayant pas donné pouvoir : 5**

**L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, le 26 avril à dix-huit heures trente** le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance, Salle de l'Alto - 71200 LE CREUSOT, sous la présidence de **M. David MARTI, président**

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Jean-François JAUNET - Mme Isabelle LOUIS - Mme Monique LODDO - M. Guy SOUVIGNY - M. Philippe PIGEAU - Mme Montserrat REYES - M. Georges LACOUR - M. Jean-Claude LAGRANGE - Mme Evelyne COUILLEROT - M. Cyril GOMET - M. Jean-Marc FRIZOT - M. Daniel MEUNIER

**VICE-PRESIDENTS**

Mme Viviane PERRIN - Mme Alexandra MEUNIER - M. Noël VALETTE - M. Michel CHARDEAU - M. Alain BALLOT - M. Charles LANDRE - M. Jean-Paul BAUDIN - Mme Jeanne-Danièle PICARD - M. Denis BEAUDOT - M. Jean GIRARDON - M. Denis CHRISTOPHE - Mme Laëtitia MARTINEZ - Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET - M. Gérard DURAND - M. Felix MORENO - M. Lionel DUPARAY - M. Philippe PRIET - Mme Christelle ROUX-AMRANE - M. Yohann CASSIER - M. Gilbert COULON - M. Marc MAILLIOT - M. Guy MIKOLAJSKI - M. Jean PISSELOUP - M. Marc REPY - M. Jean-Paul LUARD - M. Laurent SELVEZ - M. Roger BURTIN - M. Bernard DURAND - Mme Pascale FALLOURD - M. Christophe DUMONT - M. Daniel DAUMAS - M. Armando DE ABREU - M. Bernard FREDON - Mme Chantal LEBEAU - M. Didier LAUBERAT - Mme Gilda SARANDAO - M. Abdoukader ATTEYE - Mme Paulette MATRAY - M. Gérard GRONFIER - Mme Salima BELHADJ-TAHAR

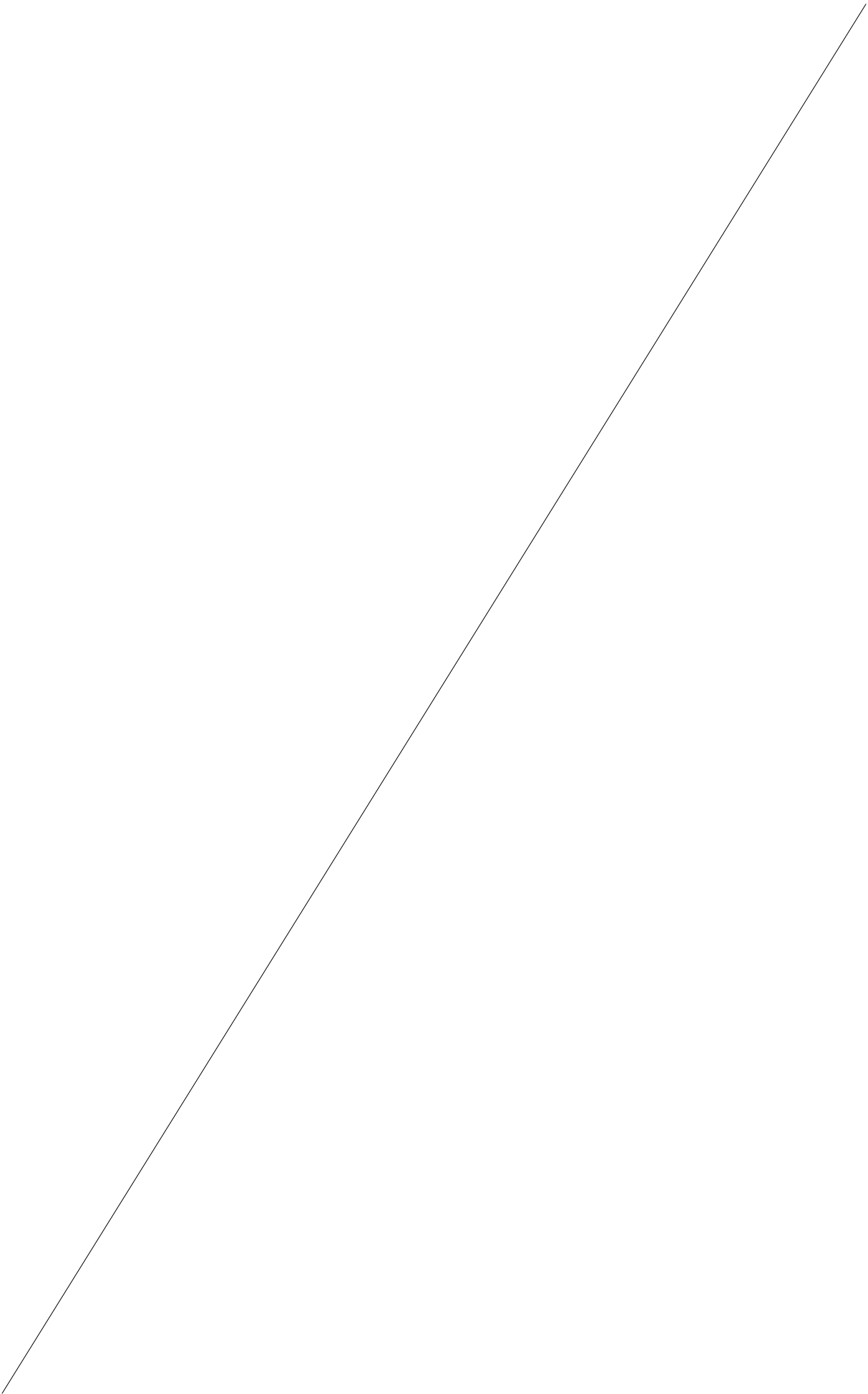
**CONSEILLERS**

**ETAIENT ABSENTS & EXCUSES :**

M. David MARTI  
M. Sébastien CIRON  
M. Jérémy PINTO  
Mme Barbara SARANDAO  
M. Frédéric MARASCIA  
M. CHAVOT (pouvoir à M. Michel CHARDEAU)  
Mme BLONDEAU (pouvoir à M. Bernard DURAND)  
Mme FRIZOT (pouvoir à M. Roger BURTIN)  
Mme JARROT (pouvoir à Mme Christelle ROUX-AMRANE)  
Mme MATHOS (pouvoir à M. Guy SOUVIGNY)  
Mme GIRARD-LELEU (pouvoir à Mme Monique LODDO)  
Mme GHULAM NABI (pouvoir à M. Lionel DUPARAY)  
M. TRAMOY (pouvoir à M. Gérard GRONFIER)  
M. BUISSON (pouvoir à M. Jean-Paul LUARD)  
M. SALCE (pouvoir à M. Bernard FREDON)  
M. COMMEAU (pouvoir à Mme Isabelle LOUIS)  
M. GRAND (pouvoir à M. Jean-Marc FRIZOT)  
Mme LEMOINE (pouvoir à M. Jean-François JAUNET)  
M. GANE (pouvoir à Mme Montserrat REYES)

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

Mme Jeanne-Danièle PICARD



Le rapporteur expose :

« Dans le cadre de la mise en place de son Technopole, la Communauté Urbaine Creusot Montceau souhaite développer l'offre territoriale afin d'accroître les flux de projets innovants.

La collectivité a déterminé, pour ce faire, les objectifs suivants :

1. Proposer une offre d'incubation des projets innovants ;
2. Créer une pépinière d'entreprise innovante ;
3. Mettre en place un pôle entrepreneurial innovant ;
4. Structurer une offre d'ingénierie et de recherche pour les entreprises ;
5. Proposer une offre de formation par l'intermédiaire de l'installation de l'ESIREM ;
6. Installation d'un laboratoire de recherche dédié à la robotique.

La Plateforme 3D, qui dépend de l'IUT du Creusot et de SAYENS (Société d'Accélération du Transfert de Technologies) exerce notamment des activités de conception et réalisation de prototypes, de caractérisation des formes, de reconstruction de surfaces et de modèles, de fabrication de formes complexes par prototypage résine, de contrôle tridimensionnel avec ou sans contact.

Elle fédère les partenaires suivants : l'IUT du Creusot, le lycée Léon BLUM du Creusot, le lycée Camille CLAUDEL de Digoin, l'équipe vision 3D du laboratoire LE2I (Laboratoire d'Electronique, Informatique et Image) et l'équipe LTm (Laser et Traitement des Matériaux) du laboratoire ICB (Laboratoire Interdisciplinaire Carnot de Bourgogne).

Elle a également pour mission de contribuer au développement des liens entre les entreprises, l'enseignement supérieur et la recherche en proposant des prestations techniques innovantes et de la formation continue.

Elle envisage plus spécifiquement de développer des actions dans les thématiques suivantes :

- Un accompagnement dans la formation continue pour des projets pédagogiques pluridisciplinaires ciblés sur la conception et la réalisation 3D ;
- Une animation pour l'innovation, le transfert et la recherche en lien avec le Campus des Métiers et des Qualifications des industries Innovantes ;
- Un accompagnement des entreprises par des prestations dans leurs projets de conception et la réalisation de formes complexes.

Cette proposition correspond à l'objectif que s'est donné la Communauté Urbaine de structurer une offre d'ingénierie et de recherche pour les entreprises dans son projet de Technopôle.

La CUCM envisage donc de participer au développement de ces actions, qui pourraient être intégrées aux activités du site technopolitain, par l'intermédiaire d'une subvention.

Ainsi, il vous est proposé d'attribuer à la plateforme 3D une subvention de 24 000 euros, et de signer avec elle une convention d'objectifs dont le projet est joint en annexe.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer. »

#### LE CONSEIL,

Etant précisé que M. David MARTI, M. Jérémy PINTO, Mme Barbara SARANDAO, intéressés à l'affaire, n'ont pas pris part au vote,  
Après en avoir débattu,  
Après en avoir délibéré,  
DECIDE

- D'approuver les termes de la convention d'objectifs 2023 tripartite à conclure entre la CUCM, l'IUT du Creusot et la SATT SAYENS ;
- D'autoriser Monsieur le Président de la Communauté Urbaine à signer la convention et tout

acte à intervenir pour son application ;

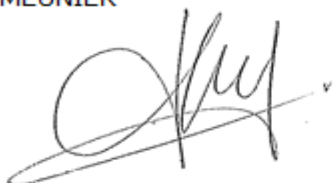
- D'autoriser le versement à la SATT SAYENS une subvention d'un montant de 24 000 euros ;
- D'imputer les dépenses dans les lignes du budget correspondant.

Certifié pour avoir été reçu  
à la sous-préfecture le 27 avril 2023  
et publié, affiché ou notifié le 27 avril 2023

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

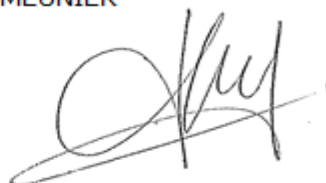
LE PRESIDENT,  
Pour le président et par délégation,  
Le vice-président,

Daniel MEUNIER

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'D' followed by 'Meunier' in a cursive script.

LE PRESIDENT,  
Pour le président et par délégation,  
Le vice-président,

Daniel MEUNIER

A handwritten signature in black ink, identical to the one on the left, consisting of a large, stylized 'D' followed by 'Meunier' in a cursive script.

## CONVENTION D'OBJECTIFS

### ENTRE

**La Communauté Urbaine du Creusot-Montceau**, créée par décret n° 70-37 du 13 janvier 1970 et domiciliée au Château de La Verrerie au CREUSOT et représentée par son Président, David MARTI, agissant en vertu d'une délibération communautaire en date du 18 mars 2021

Ci-après désignée par la « **CUCM** »

### ET

**SATT (Société d'Accélération du Transfert de Technologies) SAYENS**, Société par Actions Simplifiée, au capital de 1 396 300 €, dont le siège social est situé Maison Régionale de l'Innovation, 64 A rue Sully, 21071 DIJON Cedex, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON sous le numéro 501 704 969, représentée par sa Présidente, Catherine GUILLEMIN,

Ci-après désignée par « **SAYENS** »

### ET

**L'IUT du Creusot**, ayant son siège administratif 12 rue de la fonderie 71 200 Le Creusot, représenté par son directeur Monsieur Olivier AUBRETON.

Ci-après dénommée « **l'IUT du Creusot** »

SAYENS, la CUCM et l'IUT du Creusot sont ci-après désignés individuellement par la « Partie » et ensemble par les « Parties ».

## **PREAMBULE :**

Dans le cadre de la mise en place de son Technopole, la Communauté Urbaine Creusot Montceau souhaite développer l'offre territoriale afin d'accroître les flux de projets innovants.

La collectivité a déterminé, pour ce faire, les objectifs suivants :

1. Proposer une offre d'incubation des projets innovants ;
2. Créer une pépinière d'entreprise innovante ;
3. Mettre en place un pôle entrepreneurial innovant ;
4. Structurer une offre d'ingénierie et de recherche pour les entreprises ;
5. Proposer une offre de formation par l'intermédiaire de l'installation de l'ESIREM ;
6. Installation d'un laboratoire de recherche dédié à la robotique.

La Plateforme 3D, qui dépend de l'IUT du Creusot et de SAYENS (Société d'Accélération du Transfert de Technologies) exerce, notamment, des activités de conception et réalisation de prototypes, de caractérisation des formes, de reconstruction de surfaces et de modèles, de fabrication de formes complexes par prototypage résine, de contrôle tridimensionnel avec ou sans contact.

Elle fédère les partenaires suivants : l'IUT du Creusot, le lycée Léon BLUM du Creusot, le lycée Camille CLAUDEL de Digoin, l'équipe vision 3D du laboratoire LE2I (Laboratoire d'Electronique, Informatique et Image) et l'équipe LTm (Laser et Traitement des Matériaux) du laboratoire ICB (Laboratoire Interdisciplinaire Carnot de Bourgogne).

Elle a également pour mission de contribuer au développement des liens entre les entreprises, l'enseignement supérieur et la recherche en proposant des prestations techniques innovantes et de la formation continue.

Elle envisage plus spécifiquement de développer des actions dans les thématiques suivantes :

- Un accompagnement dans la formation continue pour des projets pédagogiques pluridisciplinaires ciblés sur la conception et la réalisation 3D ;
- Une animation pour l'innovation, le transfert et la recherche en lien avec le Campus des Métiers et des Qualifications des industries Innovantes ;
- Un accompagnement des entreprises par des prestations dans leurs projets de conception et la réalisation de formes complexes.

Cette proposition correspond à l'objectif que s'est donné la Communauté Urbaine de structurer une offre d'ingénierie et de recherche pour les entreprises dans son projet de Technopôle. La Communauté Urbaine se propose donc de subventionner la concrétisation d'une telle offre, dans l'enceinte du site Technopolitain.

Tel est l'objet de la présente convention : préciser l'action que souhaitent mener l'IUT et SAYENS et la manière dont l'aide de la Communauté pourra être versée.

Le préambule fait partie intégrante de cette convention.

## **ARTICLE 1 – OBJET**

La Communauté Urbaine, l'IUT et la SATT SAYENS se sont donc rapprochés pour examiner dans quelle mesure leurs objectifs et leurs actions réciproques pouvaient se conjuguer.

Une plateforme 3D intégrée au Technopole ne pourra fonctionner qu'à la condition qu'un salarié de SAYENS, spécialisé dans la maintenance technique, en assure lui-même l'exploitation, le développement.

Monsieur Maxime SIMON, salarié de la plateforme 3D à temps plein, pourrait être affecté partiellement, pour une période de douze (12) mois, au Technopôle pour effectuer des missions d'organisation, de maintenance, de mise en place et d'utilisation du matériel affecté (ci-après « Projet »).

Les missions de Monsieur Maxime SIMON seront les suivantes :

1. Animation et Réalisation de Formations innovantes pour les entreprises du territoire et leurs personnels ;
2. Maintenance des plateaux techniques du site technopolitain ;
3. Soutien technique aux utilisateurs des machines de fabrication additives de l'espace FabLab ;
4. Soutien technique sur les projets étudiants ingénieurs de l'ESIREM nécessitant des moyens mutualisés.

La subvention de la Communauté Urbaine sera calculée en partie sur la base du coût du temps de travail consacré à ces missions, en partie sur les autres frais liés à la réalisation de ces missions.

## **ARTICLE 2 – RESPONSABILITE HIERARCHIQUE, OPERATIONNELLE ET ENGAGEMENTS**

A titre d'information uniquement, il est précisé que :

- Monsieur Maxime SIMON sera placé sous la responsabilité hiérarchique de Monsieur Nicolas RICHARD, Responsable du Domaine Matériaux, Physique Chimie de SAYENS ;
- Le responsable opérationnel de la plateforme 3D, Monsieur Hervé SARAS, responsable de la PFT 3D basée au Creusot, assumera les responsabilités fonctionnelles, opérationnelles de l'organisation du travail de Monsieur Maxime SIMON.

L'affectation du temps d'utilisation de Monsieur Maxime SIMON sur des missions dont l'exécution aura lieu dans l'enceinte du site technopolitain se fera sous la responsabilité de Monsieur Hervé SARAS, qui en informera SAYENS et la CUCM en sa qualité de propriétaire de ce site.

A cet effet, Monsieur Hervé SARAS se mettra en relation avec les interlocuteurs fonctionnels du site technopolitain afin de définir un planning mensuel des actions, interventions et tâches qui seront confiées à Monsieur Maxime SIMON, et dont il assurera un reporting à Monsieur Nicolas RICHARD.

D'un commun accord, le temps affecté aux missions dont l'exécution doit intervenir dans l'enceinte du site technopolitain ne pourra excéder 50% de son temps de travail annuel.

Monsieur Maxime SIMON et/ou Monsieur Hervé SARAS assureront un suivi des actions réalisées pour le compte de la CUCM et fourniront des rapports semestriels des activités réalisées (missions, livrables, temps passé...).

### **ARTICLE 3 – FINANCEMENT ET ENGAGEMENT DES PARTIES**

La contribution financière de la CUCM à cette mission s'élève à 24.000 € TTC pour l'année 2023.

Cette somme sera répartie de la manière suivante :

- 10 000 € au 01/05/2023
- 14 000 € au 15/09/2023

La demande de paiement fera l'objet d'un appel de fond de SAYENS et sera versée par virement bancaire sur le compte de SAYENS dans les 30 jours de la réception de cette dernière.

### **ARTICLE 4 – DUREE**

La présente Convention prend effet à compter du 01/01/2023 et se terminera le 31/12/2023.

Elle pourra être renouvelée pour une durée de 12 mois. Préalablement, un point d'étape avant la fin de la période sera réalisé, au plus tard, au mois de septembre 2023 au plus tard entre les parties afin de définir un renouvellement de la convention éventuel.

Nonobstant le terme de la Convention, les dispositions prévues à l'article 2 reste en vigueur pour autant de temps que de besoin.



## **ARTICLE 5 – LES ENGAGEMENTS RECIPROQUES ET L’EVALUATION**

### **5.1. Les engagements de « La CUCM » :**

« La Communauté Urbaine Creusot-Montceau » s’engage à proposer aux élus du conseil communautaire d’attribuer une subvention annuelle de fonctionnement à SAYENS. Cette demande aura fait apparaître la ou les action(s) concernée(s) par ce financement.

### **5.2. Les engagements de la « SATT (Société d’Accélération du Transfert de Technologies) SAYENS » :**

**SATT (Société d’Accélération du Transfert de Technologies) SAYENS** s’engage à produire un bilan financier des activités de la Plateforme 3D.

Ce bilan devra être fourni à la Communauté Urbaine du Creusot-Montceau, le 30/03/2024 au plus tard sur la base des actions souhaitées par la CUCM sur la période 2023.

Cette évaluation s’appuiera sur un certain nombre d’indicateurs et notamment :

- Le volume de prestations. Cet indicateur devra être à la hausse à la fin de la durée de la convention. En effet, l’objet de la convention reste le développement de l’activité.

### **5.3. Les engagements de « La Plateforme 3D » :**

La plateforme 3D, par l’intermédiaire de son porteur juridique, l’IUT du Creusot, s’engage à présenter un bilan quantitatif et qualitatif présentant notamment les éléments suivants :

- Le suivi des contacts avec les entreprises ;
- Le nombre d’animation ou d’évènements effectués au technopole ;
- Le nombre d’ateliers et de formations le cas échéant ;
- Le bilan global de l’activité de la plateforme ;
- Intégrer la notion de mise en place de catalogue de service ;
- Mettre en place une stratégie de communication pour développer l’offre de la plateforme ;
- S’engager à terme dans une démarche de certification Qualiopi.

Une réunion permettant de définir les objectifs quantitatifs et qualitatifs, les attendus et les indicateurs de pilotages qui devront être fournis à la CUCM et à la SATT SAYENS sera organisée sur le premier trimestre 2023. Une feuille d’objectif et une feuille de route sera validée et annexée à la présente convention à la suite de cette réunion.

Les parties signataires de la convention s’engagent à faciliter toute demande de vérification par la communauté urbaine, à justifier sur sa demande de l’utilisation de la subvention, notamment par l’accès à sa comptabilité et à toute pièce justificative des dépenses et / ou autre document dont la production serait jugée utile.

Par ailleurs, le projet pourra donner lieu à une évaluation par la Communauté Urbaine Creusot Montceau ou par tout organisme mandaté par elle.

#### **ARTICLE 6 – MODIFICATION**

Toute demande de modification d'une disposition de la présente convention, de la part de l'une ou l'autre des Parties, doit faire l'objet d'une demande écrite par lettre recommandée avec accusé de réception. La modification doit être acceptée par l'autre Partie et prend la forme d'un avenant précisant les éléments de l'accord modifié.

#### **ARTICLE 7 - RESILIATION**

En cas d'inexécution de ses obligations par l'une ou l'autre des Parties, la présente Convention sera résiliée de plein droit dans un délai de trente (30) jours suivant la mise en demeure, adressée par l'une des Parties au moyen d'une lettre recommandée avec accusé de réception, restée sans effet et sans qu'il soit besoin de ne remplir aucune autre formalité à moins que la partie défaillante apporte la preuve d'un empêchement consécutif à un cas de force majeure au sens de l'article 1218 du code civil à l'autre partie.

En cas de résiliation, les parties s'engagent à se réunir pour faire le point sur l'exécution des présentes, et notamment sur l'exécution financière. En fonction de ce bilan, tout ou partie des sommes versées par la Communauté Urbaine pourront lui être restituées.

#### **ARTICLE 8- LITIGES**

La présente Convention est soumise au droit français.

En cas de difficulté sur la validité, l'interprétation ou l'exécution de la présente Convention, les Parties s'efforceront de résoudre leur différend à l'amiable.

En cas de désaccord persistant, les tribunaux français compétents seront saisis.

Fait à Dijon en trois (3) exemplaires originaux,

David MARTI  
**Président de la CUCM**

Madame Catherine GUILLEMIN  
**Présidente de SAYENS**

Olivier AUBRETON  
**Directeur de l'IUT du Creusot.**

### **Annexe : Feuille de route et objectifs**

La plateforme 3D par l'intermédiaire de son porteur juridique, l'IUT du Creusot s'engage à respecter les indicateurs et la feuille de route suivante :

- 1) Le développement du Chiffre d'Affaires de la plateforme 3D pour la partie de ses activités qui donne lieu à rémunération

L'objectif sera de développer l'activité économique de la plateforme 3D afin d'atteindre les seuils suivants :

	<b>N</b>	<b>N+1</b>	<b>N+2</b>
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>55 000 € HT</b>	<b>75 000 € HT</b>	<b>100 000 € HT</b>

Dans le cas où les moyens ou les ressources humaines de la plateforme 3D ne permettent pas de réaliser ces seuils, les parties conviennent de se revoir afin de réévaluer ces indicateurs.

A partir du moment où l'activité atteindra un seuil de rentabilité, la Communauté Urbaine se désengagera du financement de la plateforme.

- 2) Evènements pour les entreprises ou les étudiants :

Dans le cadre du développement de la technopole, la plateforme 3D s'engage à réaliser, coorganiser ou participer à :

- 3 évènements au minimum en 2023,

- 5 évènements en 2024,
- 7 évènements en 2025

### 3) Nombre d'ateliers et de formations.

Les ateliers et les formations sont des éléments essentiels des missions définies par la plateforme 3D.

En 2023, l'objectif sera de réaliser :

- 4 ateliers ou formation dans le cadre de leurs missions.

### 4) Prospection pour de la prestation

Afin d'augmenter les revenus de la Plateforme 3D, l'objectif sera de développer l'offre commerciale et par conséquent les méthodes et les supports pour cibler les entreprises.

L'objectif sera donc de prospecter, à minima, 5 entreprises ou partenaires par mois au niveau national pour l'année 2023.

Cet objectif pourra être réévalué à la hausse selon les résultats.

Cette prospection peut s'effectuer en lien avec la stratégie d'animation de la technopole et du plan d'action du développement économique de la CUCM.

La Plateforme 3D s'engage à effectuer un suivi par l'intermédiaire d'un tableau de bord afin de justifier la réalisation de cette action.

### 5) Temps de présence du salarié mise à disposition.

La CUCM s'est engagée dans le financement d'une ressource.

Le bureau principal de Maxime Simon sera basé à la technopole. Le technicien pourra être amené à réaliser des déplacements pour des prestations ou des interventions à l'extérieur ou sur un autre site dans le respect des procédures et des règles interne de la SATT SAYENS.